



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 9 juin 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absentes; **Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
7. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

8. DÉPÔT RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013
9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
11. ADOPTION DES COMPTES
12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. MODIFICATION DESCRIPTION ACHAT TERRAIN 65^{ÈME} AVENUE-ENTREPOT
16. ACHAT APPAREIL POUR VÉRIFIER LES BOYAUX INCENDIE
17. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE L'AN 3 (2013) EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE ET AUTORISATION À LA MRC DE MATAWINIE À LE TRANSMETTRE

18. ÉTABLISSEMENT ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION INCENDIE
19. EMPLACEMENT NOUVELLE CASERNE EN CONFORMITÉ AVEC LE TEMPS DE RÉPONSE CONFORMÉMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE ET DE LA MRC DE MATAWINIE
20. DEMANDE DE REPORT D'ÉCHÉANCE AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE DE LA MRC DE MATAWINIE

TRANSPORT

21. ÉPANDAGE ET FOURNITURE ABAT POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2014
22. APPEL D'OFFRE SOUMISSIONS PAVAGE – SECTEUR QUARTIER DU CERF
23. APPEL D'OFFRE SOUMISSIONS TRAVAUX CHEMIN RANG 9
24. APPUI PROJET PROLONGEMENT LIGNE HYDRO-DOMAINÉ VAL DES ARBRES

URBANISME

25. ADOPTION RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO 529-2014
26. ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT NO 530-2014
27. AVIS DE MOTION-POLITIQUE DE MUNICIPALISATION DES RUES PRIVÉES

GESTION DU TERRITOIRE

28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT CIRCULATION DES CHATS

LOISIRS, SPORT, CULTURE & TOURISME

29. MANDAT ARCHITECTE PRÉPARATION PLANS ET DEVIS RÉFECTION BAT (ANCIEN PRESBYTÈRE) ET APPEL D'OFFRE
30. MANDAT ARCHITECTE PRÉPARATION PLANS ET DEVIS RÉFECTION SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (POINT DE CHUTE CLSSSNL)
31. SUBVENTION AFEAS
32. ACHAT ORDINATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

DIVERS

33. AUTORISATION ACHATS
34. PÉRIODE DE QUESTIONS
35. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

237-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

238-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 12 mai 2014** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

239-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 2 juin 2014** soient adoptés après en avoir annulées et

extraites les résolutions no **227-2014**, **228-2014** et **229-2014**, ces sujets étant soumis à la présente séance pour adoption.

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

M. le maire donne un compte-rendu verbal sur le suivi de certains dossiers.

- Journée de l'arbre et de l'environnement
- Grande fête du chant traditionnel
- OPP (école spectacle levée de fonds) 6 000\$ pour le parc école
- Politique familiale, consultation aînés et jeunes (ados)
- Méchoui festival des glaces, événement levée de fonds
- Calcul du coût de déneigement et révision
- Point de chute CLSC
- Lumières de rues
- Forfait Telus renégocié

5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit;

1) - la résolution no 135-2014 modifiée par la résolution no 186-2014;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

240-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de correction déposé par la directrice générale soit par la présente accepté.

Adopté

6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

1623 Festival Ma Rivière en Chanson

Demande la permission de fermer la rue Hôtel de ville les 5 et 6 juillet 2014. Sont à la recherche d'un terrain pour entreposer leur remorque après le Festival. Demande suggestion d'endroits.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

241-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise le Festival Ma Rivière en Chanson de fermer la rue Hôtel de ville les 5 et 6 juillet 2014.

Adopté

1624 Les Chevaliers de Colomb

Demande subvention pour aide financière 2014.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

242-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice

générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 500 \$, libellé au nom de Les Chevaliers de Colomb, représentant une aide financière pour 2014.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

243-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise, aux Chevaliers de Colomb, trois voyages de gravier 0 ¾ pour le Lac Guillemette.

Adopté

1626 OMH Saint-Côme

Transmet états financiers 2013. Fait parvenir un chèque de 684 \$ en remboursement de trop-perçu pour 2013. Demande la possibilité de leur faire parvenir notre contribution de 10% au budget 2014 au montant de 6 493 \$, soit en un seul versement ou à chaque trimestre.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

244-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, soit par la présente, autorisée à payer, en un seul versement, la contribution de 10% au budget 2014 pour l'OMH, au montant de 6 493 \$.

Adopté

1627 Élise Durocher

Demande subvention pour continuer les cours d'aquaforme à la piscine de l'Auberge Val Saint-Côme au montant de 352,00 \$ pour la saison estivale qui durera 8 semaines.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

245-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer la facture au montant de 352 \$ à l'Auberge Val Saint-Côme pour la location de la piscine afin que des personnes puissent continuer la session de cours d'aquaforme pour la période estivale qui durera 8 semaines.

Adopté

1640 MAMROT

Transmet état de dépôt au montant de 44 249 \$ représentant la compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

Il est présentement 19h30 et madame la conseillère Marie-Claude Thériault enregistre sa présence à la présente séance du conseil.

1641 CPE La Chenille

Demande d'organiser avec le Service Incendie une pratique d'évacuation en juin pour les enfants et le personnel.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

246-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une

pratique d'évacuation incendie soit organisée par le Service Incendie en juin pour les enfants et le personnel du CPE La Chenille.

Adopté

1644 Loisir et Sport Lanaudière

Transmet renouvellement de cotisation au coût de 75 \$.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

247-2014

Les membres du conseil municipal ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, soit par la présente, autorisée à émettre un chèque de 75 \$, libellé au nom de Loisir et Sport Lanaudière, représentant le renouvellement de notre cotisation annuelle pour 2014.

Adopté

7. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

- Informe les membres du conseil ainsi que l'assemblée que concernant les directions données par Google ou les GPS il y a des erreurs et demande si le conseil peut intervenir.
- Informe les membres du conseil ainsi que l'assemblée que le déroulement du stage avec M. Francis Langlois se passe très bien, les sujets étant les bandes riveraines et les fosses septiques.

Madame la conseillère Marie-Claude Thériault

- donne un compte-rendu de la consultation jeunesse qui s'est tenue, c'est une mini-réussite, une dizaine de jeunes ont participé.
- informe qu'il y aura des cliniques de Baseball les samedis matins.
- il se formera une nouvelle ligue de Volley Ball le 1^{er} juillet
- informe la population que le Festival Ma Rivière en Chanson se tiendra du 4 au 6 juillet 2014 et invite la population à participer en grand nombre.

Monsieur le conseiller François Chevrier

- présente le Journal En Bref avec un nouveau look.
- présente le panneau électronique.

Monsieur le conseiller Michel Venne

- informe les membres du conseil ainsi que l'assemblée qu'un travail se fait actuellement concernant nos règlements municipaux, entre autre notre règlement sur les nuisances sera révisé.
- informe également l'assemblée que des rencontres ont lieu avec les développeurs, lotisseurs dans le but de bien axer le développement de notre municipalité.

FINANCES**8. DÉPÔT RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

La directrice générale dépose le rapport des états financiers au 31 décembre 2013 préparé par la firme Boisvert & Chartrand, C.A.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

248-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adopte le rapport de la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme au **31 décembre 2013** préparé par la firme Boisvert & Chartrand C.A. tel que présenté, **accusant un surplus de fonctionnement de 252 222.00 \$.**

Adopté

9. RAPPORTS

La directrice générale remet en début d'assemblée une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

10. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

11. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

249-2014

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission des chèques numéro **11010 à 11011; 11025 à 11028; 11030 à 11042; 11095 à 11125; 11129 à 11137 et 11160 à 11125** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **de mai 2014**, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **de mai 2014** totalisant **317 696,26 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

12. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

250-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements soient effectués selon la liste suivante :

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Matricule : 8627-89-8224 | 152,42 \$ |
| Reçu : 30111 & 30236 | |
| Matricule : 8226-08-1515-17 | 54,44 \$ |
| Certificat : 1301388 | |

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

14. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

251-2014

Il est présentement 20h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

252-2014

Il est présentement 20h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. MODIFICATION DESCRIPTION ACHAT TERRAIN 65^{ÈME} AVENUE-ENTREPOT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU qu'en date du 17 avril 2014 le conseil municipal a adopté une résolution autorisant l'acquisition d'une PARTIE du lot 25A, Rang 9 du cadastre officiel du Canton de Cathcart, circonscription foncière de Joliette, situé sur la 65^e Avenue, Saint-Côme et mesurant 14 310 p².

ATTENDU que ce terrain appartenant à Monsieur Mario MORIN a fait l'objet d'un acte de cession-correction et qu'il est plutôt connu comme étant une PARTIE du lot 26B, Rang 9 du cadastre officiel du Canton de Cathcart, dans la circonscription foncière de Joliette, tel qu'il appert d'une description technique et d'un plan préparés par Richard CASTONGUAY, arpenteur-géomètre, le 1^{er} juin 2005 sous le numéro 26 211 de ses minutes, dossier 2 276, plan Do-26 211.

253-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution adoptée par le conseil municipal le 17 avril 2014 relativement à ce terrain soit amendée afin que le numéro du lot y mentionné soit modifié par partie du lot 26B, Rang 9 du cadastre officiel du Canton de Cathcart, dans la circonscription foncière de Joliette.

Adopté

16. ACHAT APPAREIL POUR VÉRIFIER LES BOYAUX INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

254-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'un appareil pour vérifier les boyaux d'incendie au montant de 6 000,00\$ plus taxes applicables, les montants ayant été prévus au budget 2014.

Adopté

17. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE L'AN 3 (2013) EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE ET AUTORISATION À LA MRC DE MATAWINIE À LE TRANSMETTRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1 janvier 2013 et le 31 décembre 2013 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie; selon les informations fournies par le directeur de la municipalité de Saint-Côme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Côme a pris connaissance du rapport d'activités annuel de l'an 3;

255-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme adopte le rapport d'activités annuel de l'an 3 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC du Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adopté

18. ÉTABLISSEMENT ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

256-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Guy Laverdière, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale ou Louise Sisle Héroux, directrice générale adjointe soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente d'entraide automatique pour la protection incendie avec les municipalités voisines.

Adopté

19. EMBLACEMENT NOUVELLE CASERNE EN CONFORMITÉ AVEC LE TEMPS DE RÉPONSE CONFORMÉMENT AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE DE LA MRC DE MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

257-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme confirme que l'emplacement où sera érigée la nouvelle caserne de pompier, sur la 65^{ème} Avenue est conforme au temps de réponse conformément au schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie et demande à la MRC de Matawinie de procéder à cette modification au schéma pour l'emplacement de la nouvelle caserne.

Adopté

20. DEMANDE DE REPORT D'ÉCHÉANCE AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE DE LA MRC DE MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

TITRE : Demande de report d'échéance

ATTENDU QUE certaines actions prévues au plan de mise en œuvre n'ont pu être rencontrées dans les délais prévus ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a budgété les fonds nécessaires pour la réalisation des actions suivantes :

- i. L'action numéro 8
- ii. L'action numéro 35
- iii. L'action numéro 41
- iv. L'action numéro 42

ATTENDU QUE le conseil municipal réitère son intention de respecter son plan de mise en œuvre ;

258-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Côme demande au conseil de la MRC de Matawinie d'acheminer au Ministère de la Sécurité publique ;

- Une demande de report d'échéancier par rapport aux actions identifiées dans le document intitulé « *Plan d'action révisé et proposé pour le report d'échéancier du plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Côme* » et soumis tel que présenté audit document annexé aux présentes.

Adopté

TRANSPORT

21. ÉPANDAGE ET FOURNITURE ABAT POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2014

La municipalité a reçu trois estimation des coûts pour l'épandage et la fourniture d'abat poussière pour la saison 2014 provenant des fournisseurs suivants;

- Multi Routes inc. 7 398,00 \$ taxes en sus
- Somavrac c.c. 7 506,00 \$ taxes en sus
- Les Entreprises Bourget inc. 7 533,00 \$ taxes en sus

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

259-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de 27 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide au montant de 7 398,00\$ taxes en sus de la firme Multi Routes inc. pour épandage et fourniture d'abat poussière pour la saison 2014.

Adopté

22. APPEL D'OFFRE SOUMISSIONS PAVAGE – SECTEUR QUARTIER DU CERF

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour l'exécution de travaux de pavage sur un chemin non encore municipalisé, situé dans un secteur spécifique, soit le Domaine des Cerfs, sur une longueur de plus ou moins trois (3) kilomètres;

260-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Paroisse de Saint-Côme demande des soumissions publiques pour l'exécution des **TRAVAUX DE PAVAGE-QUARTIER DU CERF** lesquels seront payés par le biais d'une taxe de secteur qui sera facturée aux contribuables concernés sur une longueur de plus ou moins trois (3) kilomètres tel que prévu et que la directrice générale soit par la présente autorisée à lancer un **APPEL D'OFFRES PUBLIC** relativement à ce projet;

Adopté

23. APPEL D'OFFRE SOUMISSIONS TRAVAUX CHEMIN RANG 9

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour l'exécution de travaux de mise aux normes sur un chemin non encore municipalisé, situé dans un secteur spécifique, soit le Rang 9, sur une longueur de plus ou moins trois (3) kilomètres;

261-2014

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Paroisse de Saint-Côme demande des soumissions pour l'exécution des **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES CHEMIN RANG 9** lesquels seront payés par le biais d'une taxe de secteur qui sera facturée aux contribuables concernés sur une longueur de plus ou moins trois (3) kilomètres tel que prévu et que la directrice générale soit par la présente autorisée à lancer un **APPEL D'OFFRES** relativement à ce projet;

Adopté

24. APPUI PROJET PROLONGEMENT LIGNE HYDRO-DOMAINE VAL DES ARBRES

M. Gilles Lepage, promoteur du Domaine Val des Arbres demande un appui de la municipalité relativement au projet d'alimentation Hydro-Québec sur certaines rues.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

262-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la Paroisse de Saint-Côme appuie le projet de M. Gilles Lepage relativement au prolongement de service d'alimentation en électricité avec Hydro-Québec sur la **RUE ÉLIETTE**, Lot 32-103, 33A-8 & 33A-9 du Rang 9, Canton de Cathcart et la **RUE JEAN-PAUL**, Lot 33B-2 & 33B-3, du Rang 9, canton de Cathcart. Lorsque ces rues auront été entièrement construites conformément à notre réglementation municipale ces rues pourront être acceptées par la municipalité pour fins de verbalisation.

Adopté

URBANISME

25. ADOPTION RÈGLEMENT D'AMENDMENT NO 529-2014

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 529-2014

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 ET LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013 CONCERNANT LES USAGES DE LA CLASSE 2120 (SERVICES PERSONNELS) DANS LA ZONE 104

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- | | |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSIDÉRANT QUE | le Règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990; |
| CONSIDÉRANT QUE | le Règlement sur les usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013; |
| CONSIDÉRANT QU' | Un tel règlement permet, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le Règlement de zonage; |
| CONSIDÉRANT QU' | une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser les mini-entrepôts dans la zone 104; |
| CONSIDÉRANT QUE | le Comité consultatif d'urbanisme a reçu favorablement ladite demande; |
| CONSIDÉRANT QU' | Il est opportun, moyennant certaines conditions de permettre les usages de la classe 2120 (services personnels) dans la zone 104; |
| CONSIDÉRANT QU' | une assemblée publique, sur le projet de règlement, a été tenu par l'entremise d'un membre du conseil le 1 ^{er} mai 2013; |

- CONSIDÉRANT QU'** aucune demande valide n'a été reçu de la part des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QU'** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT VOTÉ,

263-2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAUDE THÉRIAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS;

QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'urbanisme numéro 529-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 206-1990 et le Règlement sur les usages conditionnels numéro 510-2013 concernant les usages de la classe 2120 (services personnels) dans la zone 104 ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à permettre l'opportunité d'autoriser, malgré le Règlement de zonage et moyennant certaines conditions, les usages de la classe 2120 (services personnels) dans la zone 104.

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Modification de la grille des usages et normes

La grille 104 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée par l'ajout à la classe d'usage 2120 (services personnels) de la note suivante :

« (4) Voir Règlement d'urbanisme 510-2013 relatif aux usages conditionnels ».

Article 5. Les services personnels dans la zone 104

Le chapitre 3 du Règlement d'urbanisme numéro 510-2013 est modifié par l'ajout d'une section 3 telle que reproduite ci-après.

Section 3. Les services personnels dans la zone 104

Article 40. Champ d'application

Les usages de la classe 2120 (services personnels) peuvent être autorisés aux conditions du présent règlement, et ce, dans la zone 104 du Règlement de zonage.

Article 41. Critères d'évaluation

L'opportunité d'autoriser un usage de la classe 2120 (services personnels) dans la zone 104 en tant qu'usage conditionnel est évaluée selon les critères suivants:

- a. L'implantation ou l'exercice de l'usage sont complémentaire aux vocations récréotouristiques et de villégiature de la Municipalité;*
- b. L'implantation ou l'exercice de l'usage favorise la consolidation des usages à vocation urbaine à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation;*
- c. L'implantation ou l'exercice de l'usage sont possibles dans le respect de l'environnement et des vocations récréotouristique et de villégiature de la Municipalité;*
- d. Des mesures appropriées sont prises afin de préserver l'aspect naturel du corridor routier le long de la route 347;*
- e. Des mesures appropriées sont prises afin de limiter au maximum l'impact visuel et sonore de l'usage sur les résidences à proximité et sur l'environnement général de la municipalité;*
- f. L'entrée et la circulation des véhicules sur le terrain sont planifiées afin de minimiser leur impact sur les terrains et les voies de circulation adjacentes, ainsi que sur la route 347;*
- g. L'architecture des bâtiments, ainsi que l'aménagement du terrain est harmonieux et s'intègre à l'environnement visuel à proximité;*
- h. L'implantation et l'exercice de l'usage se font sur des rues conformes.*

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| Avis de motion : | 14 avril 2014 |
| Adoption du projet de règlement : | 14 avril 2014 |
| Tenue de l'assemblée publique : | 1 ^{er} mai 2014 |
| Adoption du second projet de règlement : | 12 mai 2014 |
| Approbation par les personnes habiles à voter : | |
| Adoption du règlement : | |
| Approbation de la MRC : | |
| Entrée en vigueur : | |

26. ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT NO 530-2014

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 530-2014

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990 AFIN
D'AUTORISER L'USAGE 1210 DANS LA ZONE 505**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin d'autoriser les maisons bifamiliales isolées dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a reçu favorablement ladite demande;
- CONSIDÉRANT QU'** les zones 500 sont des zones récréo-touristiques intensives pour lesquelles la moyenne densité est compatible;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune disposition du plan d'urbanisme n'interdit spécifiquement les maisons bifamiliales isolées dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QUE** les maisons bifamiliales isolées sont déjà permises dans les zones voisines 501, 502, 503, 504 et 506;
- CONSIDÉRANT QUE** les usages permis dans une zone doivent être les mêmes pour l'ensemble de la zone;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de permettre les maisons bifamiliales isolées (usage 1210) dans la zone 505;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et que toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;
- CONSIDÉRANT QUE** ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT VOTÉ,

264-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CHEVRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS;**

**QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE
DROIT.**

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement d'amendement numéro 530-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 206-1990 afin d'autoriser l'usage 1210 dans la zone 505 ».

Article 2. Objets du règlement

Le présent règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone 505 afin d'y permettre l'usage 1210 (maison bifamiliale isolée).

Article 3. Invalidité partielle du règlement

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

Article 4. Modification des usages permis dans la zone 505

La grille 505 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée par l'ajout, vis-à-vis de la classe d'usage 1210 (Bifamiliale isolée), d'une marque « X » afin d'autoriser le dit usage dans la zone 505.

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|-------------------------------------------------|-------------|
| Avis de motion : | 12 mai 2014 |
| Adoption du projet de règlement : | 12 mai 2014 |
| Tenue de l'assemblée publique : | 5 juin 2014 |
| Adoption du second projet de règlement : | 9 juin 2014 |
| Approbation par les personnes habiles à voter : | |
| Adoption du règlement : | |
| Approbation de la MRC : | |
| Entrée en vigueur : | |

27. AVIS DE MOTION-POLITIQUE DE MUNICIPALISATION DES RUES PRIVÉES

M. LE CONSEILLER MICHEL VENNE dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation lors d'une prochaine séance d'une Politique de municipalisation des rues privées. Elle aura pour objet d'établir un cadre administratif et politique aux demandes de municipalisation de rues privées et d'orienter la Municipalité dans ses prises de décisions associées à de telles demandes.

GESTION DU TERRITOIRE

28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT CIRCULATION DES CHATS

M. LE CONSEILLER JEAN-PIERRE PICARD dépose un AVIS DE MOTION, voulant qu'il y ait présentation pour adoption lors d'une prochaine séance d'un RÈGLEMENT ayant pour objet d'établir les règles de circulation des chats sur le territoire de la municipalité.

LOISIR, SPORT, CULTURE & TOURISME

29. MANDAT ARCHITECTE PRÉPARATION PLANS ET DEVIS RÉFECTION BAT (ANCIEN PRESBYTÈRE) ET APPEL D'OFFRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

265-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à des conseillers qu'un mandat soit accordé à Hétu Bellehumeur, Architectes au montant d'environ 10 000,00 \$ taxes en sus pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du Bureau d'Accueil Touristique (ancien presbytère) dans le cadre d'une subvention accordée au programme du Pacte Rural, et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'appel d'offre conformément à la Loi pour l'exécution de ces travaux.

Adopté

30. MANDAT ARCHITECTE PRÉPARATION PLANS ET DEVIS RÉFECTION SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (POINT DE CHUTE CLSSSNL)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

266-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un mandat soit accordé à Hétu Bellehumeur, Architectes au montant d'environ 10 000,00 \$ taxes en sus pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du sous-sol de l'Hôtel de Ville afin de transformer cet espace en point de chute du CLSC pour le projet infirmière en milieu rural dans notre municipalité et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'appel d'offre conformément à la Loi pour l'exécution de ces travaux.

Adopté

31. SUBVENTION AFEAS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

267-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à une demande

de l'AFEAS pour un soutien financier afin d'offrir une conférence grand public avec Martin Larocque à l'automne prochain, la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au paiement d'une subvention au montant de 500,00\$ accordée à cet organisme, ce montant sera prélevé à même fonds disponibles au budget « POLITIQUE FAMILIALE ».

Adopté

32. ACHAT ORDINATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

268-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que considérant que les ordinateurs de la bibliothèque sont désuets la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat de deux ordinateurs tel que proposé par Résopro inc. au montant de 2 723,00\$ taxes en sus et incluant les équipements et logiciels nécessaires ainsi que la livraison et l'installation à nos bureaux. La directrice générale est par la présente autorisée à payer cet achat.

Adopté

DIVERS

33. AUTORISATION ACHATS

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard

- Informe les membres du conseil et l'assemblée que les coûts du CPE sont de 981 144,65\$ plus frais de notaire pour le bail emphytéotique.

Demande d'autorisation MTQ-travaux réseau d'égout.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

269-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité produise une demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec pour couper le pavage sur la Route 347 à deux endroits pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'égout.

Adopté

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

270-2014

Il est présentement 21h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale